



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Associations complémentaires de l'enseignement public

Question écrite n° 41049

### Texte de la question

M. Alain Ferry appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations des associations complémentaires de l'enseignement public confédérées par la jeunesse au plein air. Celles-ci craignent la suppression ou le redéploiement de leurs moyens. Le cabinet du ministre aurait envisagé une baisse de 5 p.100 de leur budget. Or cette amputation aurait des conséquences dramatiques. Elle diminuerait notamment la capacité d'agir des associations à un moment où il est toujours plus déterminant de proposer des actions éducatives aux enfants. Tout le monde connaît les incidences négatives du désœuvrement chez les enfants et les adolescents. Il les conduit beaucoup trop souvent à la violence, à l'alcoolisme et à la drogue. Le mouvement associatif constitue encore un rempart à la recrudescence de ces phénomènes. Un projet de classement des associations en trois groupes est envisagé. Les subventions allouées seraient modulées en fonction d'une proximité plus ou moins grande des associations avec l'école. Il est inconcevable de cloisonner ainsi ses activités qui concourent toutes à leur manière à rendre l'environnement d'un enfant ou d'un jeune plus éducatif afin d'augmenter ses chances de réussite et d'accès à plus de citoyenneté, à plus d'humanité et de solidarité. Il souhaiterait connaître ses intentions dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris par le Premier ministre en début d'année devant le Conseil national de la vie associative (CNVA), le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a engagé une vaste concertation avec les plus importantes des associations périscolaires afin de rédiger des conventions triennales d'objectifs et de moyens, répondant par là à l'une de leurs principales demandes. Dès octobre 1995, les associations ont été saisies d'une demande d'évaluation portant sur leurs actions et leurs perspectives. Sur la base des documents qu'elles ont fournis, des réunions aussi bien bilatérales que multilatérales se sont tenues. Dans le but d'améliorer l'efficacité de l'aide apportée par ce département ministériel à ces organisations, l'accent a été mis sur le soutien éducatif aux publics en difficulté (développement de l'accompagnement scolaire dans les quartiers difficiles, scolarisation des enfants handicapés), les actions d'apprentissage de la citoyenneté et d'éducation et de formation à l'environnement et les activités liées aux pratiques culturelles et artistiques. Malgré un contexte budgétaire particulièrement rigoureux, les moyens financiers et humains consacrés à l'ensemble des associations seront maintenus. Si, au sein de cette enveloppe, certaines réallocations interviennent entre les différentes associations, elles résultent de l'évaluation faite en concertation avec les partenaires des actions menées sur le terrain. Elles sont l'expression concrète des orientations données par l'éducation nationale à l'activité des associations complémentaires qu'elle finance. C'est pourquoi les associations concernées nous ont d'ores et déjà fait part de leur accord sur ces propositions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ferry Alain](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 41049

**Rubrique** : Associations

**Ministère interrogé** : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 15 juillet 1996, page 3761

**Réponse publiée le** : 5 août 1996, page 4266